



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

**Le Président**

Paris, le 21 novembre 2024

**Affaire suivie par : Pascal KESSLER**  
**secretaire.general@fafpt.org**  
**N/Réf. PAG 2024/063**

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre,

La **F**édération **A**utonome de la **F**onction **P**ublique **T**erritoriale (**FA-FPT**) appelle l'ensemble des personnels de la Fonction Publique Territoriale à la grève et aux mobilisations. Ainsi, conformément aux dispositions prévues par le Code général de la fonction publique et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du travail relatif aux modalités de grève dans les services publics, La Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (**FA-FPT**) a décidé de déposer un préavis de grève :

**pour les 1<sup>er</sup> décembre 2024, 2 décembre 2024, 3 décembre 2024, 4 décembre 2024, 5 décembre 2024, 6 décembre 2024, 7 décembre 2024, 8 décembre 2024, 9 décembre 2024, 10 décembre 2024, 11 décembre 2024, 12 décembre 2024, 13 décembre 2024, 14 décembre 2024, 15 décembre 2024, 16 décembre 2024, 17 décembre 2024, 18 décembre 2024, 19 décembre 2024, 20 décembre 2024, 21 décembre 2024, 22 décembre 2024, 23 décembre 2024, 24 décembre 2024, 25 décembre 2024, 26 décembre 2024, 27 décembre 2024, 28 décembre 2024, 29 décembre 2024, 30 décembre 2024 et 31 décembre 2024 de 00 heure à 24 heures**

Cela concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires relevant de son champ de syndicalisation.

Ce préavis vise à permettre aux personnels cités ci-dessus, qui le souhaiteront, de prendre part aux rassemblements et manifestations organisés ces jours, pour obtenir le droit à des traitements décents, la prise en compte de l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des agents publics, l'arrêt de la réforme des retraites en cours et le retrait du projet de loi afférent à celle-ci.

La **FA-FPT** étant profondément attachée à la solidarité, au dialogue social, elle demande l'ouverture de véritables négociations, sans délai et d'être réellement associée à celles-ci. Dans le cadre de ce dialogue, la **FA-FPT** demande que soient examinés :

- La suppression des jours de carence ;
- Le maintien du taux de remplacement à 100% ;
- Le maintien de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat dans l'attente de l'augmentation des traitements, par la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation, l'ajout de points sur les grilles et la refonte de l'ensemble des grilles indiciaires ;

**Monsieur Guillaume KASBARIAN**  
**Ministre de la Fonction publique, de la Simplification**  
**et de la Transformation de l'action publique**  
**Hôtel de Rothelin-Charolais**  
**101 rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**  
96, rue Blanche - 75009 PARIS - 01 42 80 22 22

E-mail : [secretariat@fafpt.org](mailto:secretariat@fafpt.org) - Site Internet : <http://www.fafpt.org>

Affiliée à la **FA-FP**

- L'augmentation des pensions ;
- La possibilité d'un départ à la retraite dès 60 ans, sans décote dès 42,5 années de cotisation ;
- Une meilleure prise en compte de la pénibilité ;
- L'augmentation du taux de remplacement des pensions, avec la prise en compte des régimes indemnitaires, avec un montant ne pouvant être inférieur au niveau du SMIC ;
- La réelle mise en œuvre de l'égalité femmes hommes, qui, dans sa situation actuelle creuse, l'écart du montant des pensions entre les femmes et les hommes ;
- La création de postes statutaires,
- Le renforcement et l'attractivité des services publics, par la reconnaissance des métiers, leur revalorisation et une vaste campagne de recrutements.

C'est le sens que la **FA-FPT** donne à son engagement dans le dépôt de ce préavis de grève pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre prochain.

La **FA-FPT** reste disponible pour toute négociation dans le cadre du présent préavis.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.



Pascal DEREPAS  
Président de la **FA-FPT**